



## Déclaration liminaire CAPL n°2 du 28/06/2021

La crise sanitaire a mis en évidence les fragilités de notre système économique. Alors que tous les experts s'accordent à dire qu'il est urgent de modifier notre mode de vie afin de combattre le réchauffement climatique et que notre ministère s'est engagé dans une démarche environnementale, paradoxalement, on nous impose le NRP. A quoi sert de faire une grande communication autour des gestes écoresponsables lorsqu'au lieu de limiter les déplacements (ceux des usagers et ceux des personnels) on éloigne chacun, quoiqu'on en dise, géographiquement. Heureusement que le ridicule ne tue pas ! Le vieil adage « faites ce que je dis et non ce que je fais » s'adapte bien à notre administration ! Les restructurations auxquelles nous devons faire face, l'effondrement de notre sphère de travail, le recours de plus en plus prégnant aux contractuels, l'incertitude quant à notre avenir professionnel engendrent un climat anxigène dans les services. Nous savons bien que nous ne sommes pas propriétaires de nos bureaux mais comment se sentir bien au travail dans les conditions que nous connaissons depuis plusieurs années !

C'est dans ces conditions que nous allons examiner les recours de notation. La CGT Finances Publiques 84 continue à demander une augmentation du point d'indice et un plan de qualification à la hauteur de l'investissement des agents. En effet, ils peuvent légitimement se demander quand et comment leurs efforts, leur résilience, puisque c'est à la mode, seront reconnus. A quand le Ségur des finances ?

Nous constatons qu'au fil des années, le nombre de demande de révision de l'évaluation est en très forte diminution puisque nous n'aurons qu'un dossier à examiner au cours de cette instance. Nous ne pensons pas que cela traduise une grande satisfaction de la part des agents, nous aurions été les premiers à nous en féliciter, mais au contraire, nous l'interprétons comme une preuve du désarroi des agents. Cette année, d'après les propres directives de la direction générale, les conditions d'exercice exceptionnelles de nos missions devaient conduire à faire preuve d'une grande bienveillance dans l'exercice de l'évaluation. Nous constatons que, malheureusement, cela n'a pas été le cas pour certain-e-s collègues.

La CGT tient à redire une fois encore son indignation sur l'évolution des CAP, massacrées par la loi Dussopt et les lignes directrices de gestion. Nous revendiquons toujours un double niveau de recours, local et national, en matière d'évaluation, dans le cadre de CAP de plein exercice ou les élu-e-s ont tous les moyens de défendre les collègues.

Nous vous demandons de prendre en considération tous ces éléments ainsi que la période sanitaire particulière que nous connaissons depuis l'année dernière dans le traitement du dossier que nous devons examiner ce jour.